

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAIRIE DE GENOUILLE  
N°13**

Séance du 06 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le Six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de GENOUILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Jean-Guy VALETTE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	9	9
		Pour : 9
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

BOLLE Marie-Claire, BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe, GAUDIN Loïc, MASSON Dany ,MORIN Jacques, MORISSET Florian,NIQUET Sandra, VALETTE Jean-Guy

**Procuration(s) :****Etai(en)t absent(s) :****Etai(en)t excusé(s) :**

CLEMENT Julien, DELAGE Christelle, GIRAUD Patrice, LUQUIAU Christophe, TEXERAUD Patrice

Date de la convocation
28 mars 2023

Date d'affichage
28 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

07 avril 2023
---------------

et publication du

07 avril 2023
---------------

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : NIQUET Sandra

<b>EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022</b>
---

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par SGC Sud Vienne à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Genouillé

L'Adjoint MORIN Jacques




**AR Prefecture**

086-218601045-20230406-D13\_2023-DE  
Reçu le 07/04/2023